PRÉFÈTE
DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des collectivités locales et des élections
Bureau du contrôle de légalité et des élections

Arrêté fixant pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 les dates de dépôt des déclarations de candidature

La préfète de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment ses titres I et III du livre Ier ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination madame Corinne ORZECHOWSKI, préfète de l'Oise ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise ;

ARRETE

Article 1er : Les candidatures en vue du premier tour des élections départementales seront déposées aux jours et horaires fixés comme suit :

- du lundi 26 avril 2021 au vendredi 30 avril 2021, de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16h30,
- du lundi 3 mai 2021 au mardi 4 mai 2021, de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16h30,
- le mercredi 5 mai 2021 de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16 heures.

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour tous les binômes de candidats.

Article 2 : Les candidatures en vue d'un éventuel second tour seront déposées le lundi 21 juin 2021 de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16h30.

Article 3 : Les candidatures seront déposées en préfecture de l'Oise, à Beauvais (1, place de la préfecture), exclusivement sur rendez-vous pris sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.rdvmun.oise.gouv.fr) pour le premier tour comme pour le second tour.

03 44 06 12 60
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais

Article 4 : Un même tirage au sort déterminera l'ordre des candidatures et celui des emplacements d'affichage. Ce tirage au sort se déroulera à la préfecture de l'Oise, à Beauvais, le mercredi 5 mai 2021 à 16 heures, et sera retransmis en direct selon des modalités qui seront communiquées aux candidats afin d'éviter un nombre important de personnes dans les locaux en raison du contexte sanitaire.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Oise et les Sous-préfets d'arrondissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté aux dispositions duquel ils donneront la plus grande publicité et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

A Beauvais, le 21 AVR. 2021

Corinne ORZECHOWSKI

03 44 06 12 60
prefecture@oise.gouv.fr
1 place de la préfecture – 60022 Beauvais